Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260305-D_2026_11-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 02 Mars 2026

Nombre de conseillers : 10
Présents : 8

Date de convocation : 23/02/2026
Date d'affichage : 23/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à vingt heures s'est réuni le conseil municipal légalement convoqué sous la présidence de Monsieur Loïc BOISGERAULT, le Maire

Etaient présents : M. BOISGERAULT Loïc ; M. Jean-Claude DENIS ; M. Alain JOUBREL ; Mme BILLAUD Nathalie ; M Mickael MASSON ; M. Yvon LEMOINE ; Mme BOULLIER Stéphanie ; Mme Murielle BAUDRY ;
Excusés : M. LESAGE Fabrice ; Mme LEPORCHER Jennifer

Délibération n° 2026.11
MARCHÉS PUBLICS : Devis pour la création d'une piste cyclable

La présente consultation concerne les travaux de création d'une voie cyclable dans le cadre de la V6 entre Saint Gonlay et le moulin du Pont Jean (Halte vélo).

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ATEC OUEST.

Trois entreprises ont répondu :

	ATEC Ouest Estimation	PEROTIN TP	EIFFAGE ROUTE	SPTP SAS
Désignation	Montant H.T	Montant H.T	Montant H.T	Montant H.T
1 - Prix généraux	6 000,00 €	6 734,00 €	10 700,00 €	4 400,00 €
1 - Aménagement de voies verte en site propre	74 950,50 €	74 321,50 €	105 146,50 €	72 598,25 €
2 - Bandes cyclables	77 070,50 €	76 078,20 €	97 636,00 €	67 457,75 €
3 - Aménagement autour du moulin de Pont-Jean	13 062,50 €	10 792,00 €	12 991,50 €	10 622,50 €
TOTAL DE L'OPÉRATION	171 083,50 €	167 925,70 €	226 474,00 €	155 078,50 €
PSE - Réalisation de la liaison douce en enrobé à granulats/sables clairs type GOASQ hydrodécapés	32 325,00 €	30 151,75 €	25 316,50 €	28 822,00 €
TOTAL DE L'OPÉRATION avec PSE	203 408,50 €	198 077,45 €	251 790,50 €	183 900,50 €

La vérification des offres ne fait pas apparaitre d'erreur. Après analyse de l'ensemble des critères de jugement, l'offre de l'entreprise SPTP SAS est considéré comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après lecture du rapport d'analyses, les membres du conseil municipal retiennent l'entreprise SPTP SAS avec l'option d'enrobé à granulats pour un montant total de **183 900.50 € HT.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260305-D_2026_11-DE

Les membres du Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou un de ses adjoints de signer tout acte relatif à cette affaire et d'inscrire cette dépense au budget 2026.

Annexe : rapport d'analyse

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-GOUSSE
ILLE ET VILAINE

Loïc BOISGERAULT

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 03/03/2026